



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-438 quater**

**Publié le 03 décembre 2021**

# **SOMMAIRE**

## **DIRECTION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS**

Arrêté portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2018 relatif à la nomination des membres de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative

Arrêté portant modification de l'arrêté du 29 juin 2018 relatif à la composition de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

**Arrêté portant modification de l'arrêté du 2 juillet 2018  
relatif à la nomination des membres de la commission régionale consultative  
du fonds de développement de la vie associative**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-7 ;
- Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 modifié relatif au fonds pour le développement de la vie associative;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 modifié portant composition de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;
- Vu les candidatures reçues et les propositions de désignation des experts associatifs par Le Mouvement Associatif ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France est modifié comme suit :

- « Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant » est remplacé par « le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ou son représentant » ;
- « La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant » est remplacé par « le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ».

### Article 2

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France est modifié comme suit :

M. GENTY Michel  
M. HERMAN Marc-André  
Mme AUTRAN Marie-Françoise  
Mme DOMANGE Florence  
M. LETOFFE Dominique  
Mme BOURGOIS Brigitte  
Mme LEDUC Elisabeth  
M. DE SAINT MARTIN André

sont remplacés par

Mme LEJEUNE Fatima, experte Social et solidarité  
M. MANGUETTE Philippe, expert Sport  
M. AGBOBLY Cyrille, expert Solidarité internationale  
M. VANLANCKER Denis, expert Défense des droits  
M. MASCRET Franck, expert Développement rural local et Sport  
Mme HANNICOTTE Fanny, experte Développement local rural  
M. LOPEZ Carlos, expert Développement local rural et Education et enseignement  
M. FERNON Carine, experte Développement local rural et Jeunesse-Education populaire.

### Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le - 3 DEC. 2021

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires  
régionales



Laurent BUCHAILLAT



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

**Arrêté portant modification de l'arrêté du 29 juin 2018  
relatif à la composition de la commission régionale consultative  
du fonds de développement de la vie associative**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-7 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2011-2121 du 30 décembre 2011 modifié relatif au fonds pour le développement de la vie associative;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 portant composition de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 portant composition de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative de la région Hauts-de-France est modifié comme suit :

A l'article 1<sup>er</sup> relatif à la composition de l'instance est ajoutée la mention suivante :

« Le mouvement associatif régional (LMA HDF) participe aux travaux et séances de la commission régionale du fonds de développement de la vie associative en qualité de membre associé (1 représentant) ».

Le premier alinea de l'article 4 relatif au secrétariat de l'instance est remplacé par :

« Le secrétariat de la commission régionale est assuré par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, conformément aux dispositions de l'article 5 II. 5° c) du décret 2012-1542 du 9 décembre 2020 susvisé ».

## Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le – **3 DEC. 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général pour les affaires  
régionales



Laurent BUCHAILLAT